



N° DE CERTIFICAT : 118512
Disciplines et catégories : 1a, 6

N° BDNi : 1666821

Disciplines et catégories : 7

Conditions et restrictions :

Ne peut offrir des fonds marché à terme (Norme canadienne 81-104)

Signature du titulaire

Nadine Lajoie
A.V.C. - Pl. fin.

CERTIFICAT

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boul. Laurier, bureau 300
Québec (Québec) G1V 5C1
www.lautorite.qc.ca

VALIDE LE : 2009.07.01
EXPIRE LE : 2010.06.30

VALIDE LE : 2009.07.01

EXPIRE LE : 2009.12.31

Certifié par le surintendant Distribution

Mario Albert

Disciplines ou catégories

- 1a Assurance de personnes
- 1b Assurance contre les accidents ou la maladie
- 2a Assurance collective de personnes
- 2b Régimes d'assurance collective
- 2c Régimes de rentes collectives
- 3a Assurance de dommages (agent)
- 3b Assurance de dommages des particuliers (agent)
- 3c Assurance de dommages des entreprises (agent)
- 4a Assurance de dommages (courtier)
- 4b Assurance de dommages des particuliers (courtier)
- 4c Assurance de dommages des entreprises (courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
- 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
- 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
- 5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
- 5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective

- 8 Courtage en contrats d'investissement
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Mentions spéciales

- A Restreint à l'assurance vie
- B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents ou la maladie
- C Courtage spécial
- D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
- E Expertise en règlement de sinistres à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il est rattaché
- F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées

549456



N° DE CERTIFICAT : 158072
Disciplines et catégories : 1a

Inscrit comme représentant autonome (511379)

N° BDNi : 1716981

Disciplines et catégories : 7, 9

Conditions et restrictions :

Ne peut offrir des fonds marché à terme (Norme canadienne 81-104)

Signature du titulaire

Patrick Masse

CERTIFICAT

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boul. Laurier, bureau 300
Québec (Québec) G1V 5C1
www.lautorite.qc.ca

VALIDE LE : 2009.01.01
EXPIRE LE : 2009.08.31

VALIDE LE : 2009.01.01

EXPIRE LE : 2009.12.31

Certifié par le surintendant Distribution

Mario Albert

Disciplines ou catégories

- 1a Assurance de personnes
- 1b Assurance contre les accidents ou la maladie
- 2a Assurance collective de personnes
- 2b Régimes d'assurance collective
- 2c Régimes de rentes collectives
- 3a Assurance de dommages (agent)
- 3b Assurance de dommages des particuliers (agent)
- 3c Assurance de dommages des entreprises (agent)
- 4a Assurance de dommages (courtier)
- 4b Assurance de dommages des particuliers (courtier)
- 4c Assurance de dommages des entreprises (courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
- 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
- 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
- 5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
- 5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective

- 8 Courtage en contrats d'investissement
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Mentions spéciales

- A Restreint à l'assurance vie
- B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents ou la maladie
- C Courtage spécial
- D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
- E Expertise en règlement de sinistres à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il est rattaché
- F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées

560977



N° DE CERTIFICAT : 115021
Disciplines et catégories : 1a, 2a, 4a

N° BDNi : 1563621

Disciplines et catégories : 7

Conditions et restrictions :

Ne peut offrir des fonds marché à terme (Norme canadienne 81-104)

Signature du titulaire

France Gosselin
C. d'A.Ass.

CERTIFICAT

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boul. Laurier, bureau 300
Québec (Québec) G1V 5C1
www.lautorite.qc.ca

VALIDE LE : 2009.05.01
EXPIRE LE : 2010.04.30

VALIDE LE : 2009.05.01

EXPIRE LE : 2009.12.31

Certifié par le surintendant Distribution

Mario Albert

Disciplines ou catégories

- 1a Assurance de personnes
- 1b Assurance contre les accidents ou la maladie
- 2a Assurance collective de personnes
- 2b Régimes d'assurance collective
- 2c Régimes de rentes collectives
- 3a Assurance de dommages (agent)
- 3b Assurance de dommages des particuliers (agent)
- 3c Assurance de dommages des entreprises (agent)
- 4a Assurance de dommages (courtier)
- 4b Assurance de dommages des particuliers (courtier)
- 4c Assurance de dommages des entreprises (courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
- 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
- 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
- 5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
- 5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective

- 8 Courtage en contrats d'investissement
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Mentions spéciales

- A Restreint à l'assurance vie
- B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents ou la maladie
- C Courtage spécial
- D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
- E Expertise en règlement de sinistres à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il est rattaché
- F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées

548525



N° DE CERTIFICAT : 150272
Disciplines et catégories :

N° BDNi : 440401

Disciplines et catégories : 7, 8, 9

Mentions spéciales : D

Conditions et restrictions :

Signature du titulaire

Gilles Bouillon

CERTIFICAT

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boul. Laurier, bureau 300
Québec (Québec) G1V 5C1
www.lautorite.qc.ca

VALIDE LE : 2009.01.01
EXPIRE LE : 2009.12.31

VALIDE LE : 2009.01.01

EXPIRE LE : 2009.12.31

Certifié par le surintendant Distribution

Mario Albert

Disciplines ou catégories

- 1a Assurance de personnes
- 1b Assurance contre les accidents ou la maladie
- 2a Assurance collective de personnes
- 2b Régimes d'assurance collective
- 2c Régimes de rentes collectives
- 3a Assurance de dommages (agent)
- 3b Assurance de dommages des particuliers (agent)
- 3c Assurance de dommages des entreprises (agent)
- 4a Assurance de dommages (courtier)
- 4b Assurance de dommages des particuliers (courtier)
- 4c Assurance de dommages des entreprises (courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
- 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
- 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
- 5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
- 5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective

- 8 Courtage en contrats d'investissement
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Mentions spéciales

- A Restreint à l'assurance vie
- B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents ou la maladie
- C Courtage spécial
- D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
- E Expertise en règlement de sinistres à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il est rattaché
- F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées

536987